

DÉCISION MUNICIPALE

2025-114

Service : Finances – commande publique

Références : LD

**Objet : AVENANT N° 1 AU LOT 3 CHARPENTE BOIS - MOB - BARDAGE DU MARCHÉ N° 202415
- RENOVATION ET EXTENSION DE LA GALERIE DE L'ÉCOLE ARISTIDE BRIAND**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n° 2024-063 en date 11 juin 2024, attribuant le lot 3 charpente bois – MOB - bardage du marché n° 202415 travaux pour la rénovation et l'extension de la galerie de l'école Aristide Briand à l'entreprise SAS GODARD CONSTRUCTION BOIS pour un montant initial de 180 905,57 euros HT ;

Considérant la nécessité de procéder à une modification de faible montant ;

Décide

Article 1 : De signer l'avenant n° 1 du lot 3 charpente bois – MOB - bardage du marché n° 202415 rénovation et extension de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise SAS GODARD CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 318,71 euros HT, portant le nouveau montant du marché à 181 224,28 euros HT.

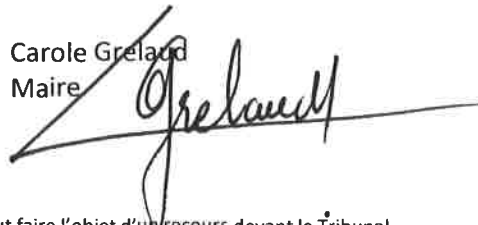
Article 2 : L'écart introduit sur la totalité du marché est de 0,18 %.

Article 3 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la ville.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 30/07/2025

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmise en Préfecture le :